

Pression sociale sur les chômeurs et malades de longue durée en Belgique

Discours politiques et médiatiques

Dans les médias belges, deux narrations contrastées s'opposent. D'un côté, des reportages soulignent la souffrance et la frustration d'une grande majorité de chômeurs et malades longue durée qui **veulent travailler**. Par exemple, une enquête de la mutualité Solidaris (avril 2025) montre que **70 %** des chômeurs et incapables de travail « se disent frustrés de ne pas travailler », et que **80 %** estiment qu'il faut réorganiser le travail pour préserver la santé ¹ ². Cette étude insiste notamment sur le fait qu'une grande partie de ces personnes *prefèrent retrouver un autre emploi adapté* plutôt que réintégrer leur ancien poste ². D'après les analystes, le problème ne réside pas dans l'envie de travailler, mais dans les **conditions de travail** et l'**hybridation vie privée/professionnelle** (burn-out, pression, absentéisme dû au stress) ³ ². Ces reportages reprennent également le souhait majoritaire (68 % des sondés) de « responsabiliser l'employeur » en lui faisant supporter une part du coût de la maladie, proposition en phase avec le programme du gouvernement Arizona ⁴.

De l'autre côté, certains médias et responsables politiques insistent sur la nécessité de lutter contre les « **abus** » du système. Des ministres et partis de droite (MR, N-VA, Open Vld, CD&V) parlent de « responsabiliser » chômeurs et malades, voire de **sanctions** pour ceux qui ne collaborent pas à la réintégration. Par exemple, en 2016 la ministre Open VLD Maggie De Block déclarait vouloir « brandir le bâton » pour contraindre les malades de longue durée à reprendre le travail ⁵. Plus récemment, le gouvernement fédéral (coalition « Arizona ») prône la responsabilisation de *tous* les acteurs : travailleurs, employeurs, médecins et mutualités ⁶ ⁷. La presse rapporte ainsi des mesures prévues : contrôle des certificats médicaux, obligations de remplir des questionnaires, sanctions financières (coupe de 10 % de l'allocation en cas de non-coopération, contre 2,5 % avant) ⁸ ⁹, ou encore une participation de l'employeur à l'indemnité (30 % dès le 2^e mois) ¹⁰.

Ces discours suscitent des réactions vives. À gauche (PTB, syndicats, associations de patients), on dénonce une « **chasse aux chômeurs et aux malades** » comme simple bouc émissaire. Raoul Hedebouw (PTB) a fustigé en mai 2025 un gouvernement qui « explose le modèle de sécurité sociale en attaquant chômage et assurance-maladie », et accuse la coalition de mener « une chasse aux malades de longue durée » (sans laquelle « il n'y a pas de malus pension, pas de chasse aux chômeurs... ») ¹¹. Le PTB revendique explicitement la fin de toute stigmatisation et la suppression des sanctions « injustes » contre les malades de longue durée ¹². Du côté francophone, le PS (Paul Magnette, Pierre-Yves Dermagne...) adopte en général un ton plus consensuel, soulignant le droit au travail mais défendant aussi la protection sociale, tandis que le PTB et les syndicats (FGTB, CSC) appellent à la résistance contre les réformes jugées « régressives ». À droite, les partis comme le MR (Georges-Louis Bouchez, Daniel Bacquelaine) et la N-VA (Valérie Van Peel) célèbrent les réformes du travail et critiquent la « culture de l'assistanat ». Le président du MR, David Weytsman (également responsable du CPAS de Bruxelles), défend la limitation du chômage en rappelant qu'« il est normal de mettre en place des réformes » dans un pays « parmi les plus généreux au monde en matière de chômage » ¹³. De même, le CD&V et l'Open VLD ont insisté sur la nécessité de « sanctionner les fraudes sociales » et d'attendre des chômeurs qu'ils participent activement aux plans de réinsertion.

En résumé, le **discours médiatique** oscille entre mise en avant de la souffrance réelle des inactifs (isolement, burn-out, désir de travailler) et appels à la rigueur contre les abus. Les principaux partis reflètent souvent ces clivages idéologiques: la gauche et les syndicats plaident pour le soutien et la mise en valeur du travail comme facteur d'émancipation ¹⁴, tandis que les partis au centre-droit parlent «responsabilisation» ou «fin de l'assistanat» (parfois au risque de stigmatiser). Les figures politiques clés sont ainsi Maggie De Block (Open VLD, discours de 2016) ⁵, Vincent Van Quickenborne (Open VLD, plaident pour «faire sa part» aux personnes inactives) ⁹, Conner Rousseau (Vooruit, insistant sur l'idée que «tout le monde capable de travailler doit le faire»), ainsi que les présidents de partis comme Raoul Hedebouw (PTB) ou Georges-Louis Bouchez (MR) qui campent ouvertement leurs positions. Cette diversité d'opinions alimente un débat public très vif (grève générale de juin 2025, manifestations syndicales) sur la responsabilité individuelle vs. les causes structurelles (conditions de travail, pénuries d'emplois, flexibilité) dans le chômage et la maladie de longue durée.

Politiques de contrôle, sanctions et activation

La Belgique dispose d'un système de **sécurité sociale** complexe pour les chômeurs et malades. Il repose sur plusieurs acteurs: l'ONEM (fédéral) verse les allocations de chômage, les services publics régionaux de l'emploi (Forem en Wallonie, Actiris à Bruxelles, VDAB en Flandre, ADG en Communauté germanophone) contrôlent la disponibilité des demandeurs d'emploi, les mutualités (assurances maladie) gèrent les allocations de maladie et les plans de réintégration, et les CPAS (centres publics d'aide sociale) peuvent prendre en charge les exclus du chômage via le Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Les "maisons de l'emploi" et «missions locales» (surtout en région bruxelloise) offrent un accompagnement de proximité pour les chercheurs d'emploi.

Chômeurs: dispositifs et réformes

Allocations chômage – Actuellement, un travailleur belge licencié reçoit 65 % de son salaire brut en début de droit, puis un taux dégressif jusqu'à 40 % ¹⁵. La durée d'indemnisation est d'au moins 12 mois pour un travailleur qui a cotisé un an, et peut en principe se prolonger indéfiniment tant que la personne reste disponible sur le marché de l'emploi ¹⁶. Cela fait de la Belgique l'un des rares pays européens sans plafond strict de durée (contrairement à la France par exemple). Dans la pratique, l'ONEM verse ces allocations, mais depuis la 6^e réforme de l'État la **contrôle de la disponibilité** (inscription comme demandeur d'emploi, acceptation des offres, participation aux plans) est confié aux agences régionales (Forem/VDAB/Actiris/ADG) ¹⁷ ¹⁸. Ces agences peuvent infliger des sanctions (avertissement, suspension de quelques semaines à plusieurs mois) en cas de refus injustifié d'une offre, d'absence à une convocation ou de non-coopération avec un plan d'action individuel ¹⁸. L'ONEM garde la compétence pour sanctionner l'**abandon d'emploi volontaire** ou la fraude (exclusion définitive) ¹⁹ ²⁰.

Réforme Arizona (2025) – Le nouveau gouvernement fédéral a décidé de limiter drastiquement la durée d'indemnisation du chômage. Selon le ministre David Clarinval, environ **180.000** chômeurs de longue durée verront leur droit supprimé après 2 ans d'inactivité – 100.000 dès janvier 2026 et 80.000 en juillet 2026 ²¹. La réforme sera mise en place «par phases successives» pour adoucir le choc. Un tiers de ces personnes non réinsérables (environ 60.000) se tournerait vers le CPAS ²². Pour y faire face, l'État prévoit de dédier «plusieurs centaines de millions d'euros» aux CPAS dès 2026 (les aides, évaluées à ~50 M€ l'an prochain, devant monter à ~300 M€ en 2027) ²³. Les syndicats et CPAS s'alarment toutefois du **surcroît de travail social** : en Wallonie par exemple, l'Union des CPAS déplore un sous-effectif chronique (manque ~800 ETP) face à un doublage des dossiers en 15 ans ²⁴. Ils soulignent aussi la rigueur accrue du système assistanciel : les règles du RIS sont strictes (preuves de ressources et résidence, contrôle du cohabitant, obligations d'entretiens) ²⁵ ²⁶, rendant difficile l'accès pour 90 % des cohabitants (partenaires) qui ne rempliront pas les conditions ²⁶.

Mesures de réinsertion – Les plans d'activation existants incluent des formations, stages, coaching (« parcours personnalisés ») gérés par Forem/Actiris/VDAB, ainsi que la promotion d'emplois dans les secteurs en pénurie. Les gouvernements régionaux (ex. Wallonie) octroient des primes à l'embauche ou renforcent les *maisons de l'emploi* pour accompagner les publics éloignés. Le nouveau gouvernement fédéral ambitionne de renforcer la coordination entre ces acteurs: par exemple, l'échevin Bruxellois Weytsman propose de « structurer davantage le réseau des plateformes de l'emploi » (missions locales, maisons de l'emploi, Actiris, CPAS...) ²⁷, et le MR insiste sur la co-construction du Plan Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) au CPAS pour viser un retour durable à l'emploi ²⁸.

Malades de longue durée : réintégration et sanctions

Dispositif actuel – Un salarié en incapacité de travail reçoit le salaire garanti (100 %) pendant deux mois (pour les entreprises >50 employés), puis environ 60 % de son salaire via la mutualité. L'un des axes majeurs est le « Retour au travail » : il combine accompagnement (coordination patient-employeur-mutuelle) et contrôles médicaux. Des coordinateurs (« Retour au travail » en francophonie, *arbeidsconsulenten* en Flandre) orientent les malades vers un aménagement de poste ou un nouvel emploi. Des pénalités financières (0,8 à 3,2€ par jour, soit ~2,5 % de l'allocation) peuvent être appliquées à ceux qui ne renvoient pas leur questionnaire médical ou manquent un rendez-vous de réintégration ⁹. En cas d'absence injustifiée répétée à la convocation d'un médecin-conseiller, l'allocation peut être suspendue temporairement. Au total, ce système met l'accent sur la **responsabilisation des patients** et inclut un suivi relativement strict : par exemple, depuis 2024 les malades doivent subir trois contrôles obligatoires par an auprès de la mutuelle sous peine de perdre leur allocation ⁹.

Nouvelles mesures Arizona (2025) – Le pacte de majorité renforce encore ces obligations. Le mot d'ordre est « responsabiliser tous les acteurs » ⁶ ⁷. Concrètement, le plan prévoit de rendre les **mutualités** plus actives dans le retour à l'emploi : leur budget (déjà 20 % conditionné au taux de réintégration) pourrait être porté à 30 % lié à la performance ²⁹. Du côté de l'**employeur**, ceux de plus de 50 employés devront financer 30 % de l'indemnité maladie dès le deuxième mois d'arrêt ¹⁰ ³⁰ (mesure étendue aux entreprises >20 employés si aucune démarche d'aménagement n'a été lancée après 6 mois ³¹). Les **médecins** sont également ciblés: un « fit note » (certificat d'aptitude résiduelle) devra être établi conjointement par le médecin traitant, l'art. du travail et l'art.-conseiller, via une plateforme TRIO dédiée ³². Enfin, le gouvernement augmente les **sanctions** pour les malades non-coopératifs : le rabais sur l'allocation passe à 10 % (contre 2,5 % avant) en cas de refus de remplir les formulaires ou de ne pas suivre les coordinations ⁸.

Rôle des mutualités et des médecins – Les mutualités interviennent désormais au cœur de cette politique. Elles versent les indemnités, organisent les contrôles et peuvent perdre une partie de leurs subsides si elles n'atteignent pas les objectifs de retour au travail. Elise Deroitte (mutualité chrétienne) a critiqué cette logique : elle affirme que la majorité des malades de longue durée sont réellement malades et ont besoin d'accompagnement, pas de sanctions ³³. Les médecins-conseils (Caisse des médecins du travail) sont chargés d'évaluer l'aptitude et de déclencher les plans d'action.

Rôles de l'ONEM, mutualités, maisons de l'emploi et CPAS

- **ONEM (Office national de l'emploi)** : Paye les allocations chômage, gère les exclusions définitives (fraude, abandon volontaire) ¹⁹. Il prépare la mise en œuvre technique de la réforme du chômage (échéances, IT, guides), en coordination avec les CPAS ³⁴. Un comparatif ONEM note que la Belgique offre aujourd'hui un régime très protecteur (durée théoriquement illimitée) ¹⁶, mais confirme que la réforme porte l'« assurance chômage » vers un système plus limité et assuré dans le temps ¹⁶ ²¹.

- **Organismes régionaux (Forem/VDAB/Actiris/ADG)** : Ils appliquent les contrôles de « disponibilité passive » des chômeurs (inscription, acceptation des offres, plans d'action) et prononcent les sanctions (décret wallon, accord de gestion bruxellois, etc.) ¹⁷ ¹⁸. Ils gèrent aussi directement les « parcours de reconversion » (formations, bilans, etc.) pour les publics éloignés de l'emploi.
- **Mutualités** : Outre la gestion des allocations maladie, elles animent les dispositifs de retour au travail (coordonnateurs, cellules « Terug naar Werk »). Elles organisent le suivi et les contrôles médicaux obligatoires. Avec le plan Arizona, elles verront leur rôle renforcé : une partie croissante de leur financement dépendra de leur efficacité à faire réinsérer les malades ⁶. Elles financent aussi des actions de prévention et d'adaptation au travail.
- **Maisons de l'emploi / Missions locales** : Ce sont des guichets de proximité (notamment en Région bruxelloise et wallonne) qui informent et accompagnent les chercheurs d'emploi ou les personnes en insertion. Elles orientent vers les offres locales, organisent des ateliers de recherche d'emploi ou d'orientation, et peuvent coordonner l'action entre CPAS/Actiris/ONEM. Leur rôle reste moins médiatisé, mais des responsables politiques (MR, CPAS) préconisent de **mieux structurer leur réseau** pour simplifier le parcours du demandeur ²⁷.
- **CPAS (centres publics d'aide sociale)** : Ils accueillent les personnes n'ayant plus droit aux allocations chômage et offrent le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) si les conditions sont remplies. Leur régime est strict (ressources limitées, contrôle du cohabitant, devoir d'« employabilité ») ²⁵. Les CPAS sont aussi encouragés à mener des politiques d'insertion (PIIS – plans individualisés), souvent en collaboration avec Forem ou Actiris. **Depuis la réforme de 2025**, les CPAS doivent préparer un afflux massif de bénéficiaires (estimation : +20.000 chômeurs wallons supplémentaires) ³⁵, ce qui nécessite du personnel et des moyens. Comme l'a souligné le président d'Unipso (Fédération des CPAS wallons), les travailleurs sociaux risquent d'être « entre le marteau et l'enclume »: charges accrues, délais contraints et tension entre suivi des dossiers et accompagnement humain ³⁶ ³⁷.

Table comparative des dispositifs clés

Thème	Acteurs principaux	Situation actuelle	Mesures projetées / débats publics
Chômage	ONEM (fédéral) ; Forem/VDAB/Actiris (régional) ; CPAS	Indemnisation d'au moins 12 mois, puis potentiellement illimitée ¹⁶ . Contrôle régional de disponibilité : un refus d'offre convenable ou l'absence injustifiée à une convocation conduit à une sanction (avertissement, suspension) ¹⁸ . L'ONEM sanctionne aussi en cas d'abandon délibéré d'emploi ²⁰ .	Réforme 2025 : limitation du droit à 2 ans de chômage (phases 2026 : 100.000 exclusions en janv., 80.000 en juil. 2026) ²¹ . Environ 1/3 de ces personnes (60.000) pourraient basculer vers le CPAS ²² . Les CPAS recevront un « coup de pouce » financier (fonds de plusieurs centaines de M€) pour gérer cet afflux ²³ . Les syndicats alertent sur la montée de l'exclusion sociale (90 % des cohabitants n'auront pas droit au RIS) ²⁶ .

Thème	Acteurs principaux	Situation actuelle	Mesures projetées / débats publics
Maladies longue durée	Mutualités (AMC, API, etc.), employeurs, médecins (traitant, du travail, conseiller)	Salaire garanti 100 % (2 mois) puis ~60 % de salaire. Coordination employeur-mutuelle-médecin, questionnaires obligatoires. Sanction actuelle : 2,5 % de l'allocation (35-40 €/mois) pour non-remplissage des questionnaires ou absence à rendez-vous ⁹ . Contrôles réguliers par la mutuelle (3/an obligatoire depuis 2024).	Plan Arizona : Renforcer la responsabilisation – employeurs (>50 ETP) paient 30 % de l'allocation dès le 2 ^e mois d'arrêt ¹⁰ ³⁰ . Sanction portée à 10 % pour toute personne refusant de coopérer avec son coordinateur (par ex. formulaires ignorés) ⁸ . Collaboration renforcée entre médecins : « fit note » à établir en concertation (médecin traitant, du travail, conseiller) via un système TRIO ³² . Mutualités partiellement financées à la performance (30 % de leurs frais administratifs conditionnés aux résultats de réintégration) ²⁹ . Les défenseurs des malades contestent ces mesures punitives et réclament davantage de prévention et d'aménagements plutôt que de sanctions ³⁸ ³⁹ .
CPAS (RIS)	CPAS, Awiph (handicap), Maisons de l'emploi	Revenu d'Intégration Social délivré sous condition de faibles ressources. Dossier d'octroi très contrôlé (preuves, enquête sociale, contrôle du statut de cohabitant) ²⁵ . Le RIS vise l'insertion socio-professionnelle via un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).	Avec l'exclusion du chômage, « de 20 000 à 30 000 » chômeurs en Wallonie supplémentaires vont demander le RIS ³⁵ . Le gouvernement prévoit de renforcer les CPAS (recrutement, IT, moyens budgétaires) ²³ . Les débats portent sur l'équilibre entre l'obligation de recherche d'emploi imposée aux allocataires et la capacité des CPAS à les accompagner dignement.

Chaque mesure ou réforme suscite un débat public nourri. Les critiques pointent que ces politiques de contrôle et de sanction risquent de **déstabiliser les plus vulnérables** et de masquer les problèmes structurels (pénurie d'emplois, conditions de travail dégradées) ⁴⁰ ³. Néanmoins, les gouvernements successifs y voient la priorité de rendre le système « durablement soutenable » et de « mettre le travail au cœur de la société » ¹³ ⁴¹.

Sources : Presse belge francophone et néerlandophone (RTBF, Le Soir/La Libre/Le Vif, De Standaard/Knack, etc.), documents officiels (ONEM), syndicats (FGTB, CSC), partis politiques (programmes du PTB, du MR), analyses (mutualités, think tanks belges) ⁵ ⁶ ²¹ ¹ ¹² ⁸ ¹³ ²⁵ ²⁶. Ces sources illustrent la diversité des points de vue et la complexité des dispositifs d'activation en Belgique.

1 2 3 4 Enquête Solidaris : chômeurs ou malades de longue durée, 7 Belges francophones sur 10 sont frustrés de ne pas travailler - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/enquete-solidaris-chomeurs-ou-malades-de-longue-duree-sept-belges-sur-10-sont-frustres-de-ne-pas-travailler-11537026>

5 Maggie De Block veut des sanctions pour les malades de longue durée - RTL Info

<https://www.rtl.be/art/info/belgique/societe/maggie-de-block-veut-des-sanctions-pour-les-malades-de-longue-duree-835302.aspx>

6 10 29 33 38 Retour à l'emploi des malades de longue durée : 'Il faut mobiliser tous les acteurs, pas seulement pénaliser' - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/retour-a-l-emploi-des-malades-de-longue-duree-il-faut-mobiliser-tous-les-acteurs-pas-seulement-penaliser-11509679>

7 8 30 31 32 39 Nadruk op ieders verantwoordelijkheid bij de re-integratie van langdurig zieken | Groep IDEWE

<https://www.idewe.be/-/regeerakkoord-langdurig-zieken-re-integratie>

9 12 14 40 Sécurité sociale | PTB

<https://www.ptb.be/programme/securite-sociale>

11 41 MR, PS, PTB, FGTB etc. : l'essentiel des discours du 1er mai - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/mr-ps-ptb-fgtb-etc-le-1er-mai-jour-des-meetings-et-des-discours-tous-azimuts-11540945>

13 27 28 Réforme du chômage : David Weytsman propose une approche proactive pour réduire la précarité et renforcer l'accompagnement vers l'emploi - MR

<https://www.mr.be/reforme-du-chomage-david-weytsman-propose-une-approche-proactive-pour-reduire-la-precarite-et-renforcer-laccompagnement-vers-lemploi/>

15 16 Nouvelle étude comparant les allocations de chômage en Belgique et en France | Office national de l'emploi

<https://www.onem.be/actualites/2025/06/02/nouvelle-etude-comparant-les-allocations-de-chomage-en-belgique-et-en-france>

17 18 19 20 Dans quels cas pouvez-vous être sanctionné(e)? (chômage complet)

<https://www.onem.be/citoyens/chomage-complet/pouvez-vous-perdre-votre-droit-aux-allocations-/dans-quels-cas-pouvez-vous-etre-sanctionnee-chomage-complet>

21 22 23 David Clarinval rassure les CPAS : 'Une enveloppe de plusieurs centaines de millions d'euros est prévue dès 2026' - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/david-clarinval-rassure-les-cpas-une-enveloppe-de-plusieurs-centaines-de-millions-d-euros-est-prevue-des-2026-11553132>

24 25 26 35 36 37 Exclusion des chômeurs longue durée : les CPAS en alerte, les travailleurs sociaux sous tension

<https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/article/exclusion-des-chomeurs-longue-duree-les-cpas-en-alerte-les-travailleurs-sociaux>

34 Réforme de la réglementation du chômage

<https://www.onem.be/reforme-de-la-reglementation-du-chomage>